

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 31 juillet 2020 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2020668A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Olivier Grunenberger (NIGEND : 388041 – NLS : 8155594 – NID : 1108040382) est recruté au grade de capitaine (échelon : 3 - indice brut : 735), en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi d'expert en sécurité des systèmes d'information au sein du service de traitement de l'information gendarmerie, à Rosny-sous-Bois (93), pour une durée de quatre ans et sept mois à compter du 1^{er} novembre 2020.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

O. COURTET